



DEFLE - Département
d'Études

Date limite d'inscription :
09 novembre 2021

**FICHE D'INSCRIPTION
DELF-DALF
Session décembre 2021**

Nom de famille :
 Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :
 Prénoms :
 Date de naissance : / / Sexe : Femme Homme
 Pays de naissance (en majuscules) :
 Ville de naissance (en majuscules) :
 Nationalité : Langue maternelle :
 Adresse postale en France :
 Code postal et ville :
 Téléphone : Portable :
 Courriel (en majuscules) :
 Je suis étudiant(e) au DEFLE ce semestre : OUI NON
 DUEF1N1 DUEF2 DUEF3 DUEFF4 DUEFF5 Cours du soir
 J'ai été étudiant(e) au DEFLE :
 DUEF1N1 DUEF2 DUEF3 DUEFF4 DUEFF5 Cours du soir

SESSION DU MOIS DECEMBRE 2021

Choix du niveau	Date et horaire de début des épreuves écrites Convocation des candidats : 30 minutes avant l'horaire indiqué.	Tarif	Frais de gestion	Date des épreuves orales
DELF A1 <input type="checkbox"/>	Mercredi 15 décembre 2021 à 10h	80 €	20€	Du 1 ^{er} au 18 décembre 2021 inclus
DELF A2 <input type="checkbox"/>	Mercredi 15 décembre 2021 à 14h	80 €		
DELF B1 <input type="checkbox"/>	Jeudi 16 décembre 2021 à 10h	140€		
DELF B2 <input type="checkbox"/>	Jeudi 16 décembre 2021 à 14h	140€		
DELF C1 <input type="checkbox"/>	Vendredi 17 décembre 2021 à 9h	170€		
DELF C2 <input type="checkbox"/>	Vendredi 17 décembre 2021 à 14h30	170€		

Mode de paiement :

CB (paiement sur place)

Virement bancaire (demander le RIB à l'adresse suivante : defle@u-bordeaux-montaigne.fr)

La demande du RIB et la preuve de paiement doivent parvenir avant le 09 novembre 2021 à l'adresse suivante : defle@u-bordeaux-montaigne.fr

Pièce à fournir à l'inscription :

Scan d'une pièce d'identité en cours de validité

Scan de la preuve du virement bancaire

Ces documents sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : defle@u-bordeaux-montaigne.fr

Diplôme(s) DELF DALF déjà obtenu(s) :

J'ai déjà obtenu le ou les diplômes suivants : A1 A2 B1 B2 C1

Précisez votre numéro de candidat : -

NB : Ce numéro est obligatoire pour l'inscription. Il se trouve sur votre ancienne attestation de résultats.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À L'INSCRIPTION ET À LA PASSATION DES DIPLÔMES DU DELF ET DU DALF AU DEFLE (UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE)

INSCRIPTION

- L'inscription à un examen ne sera prise en compte qu'à la réception de la fiche d'inscription, de la pièce d'identité et de la preuve du paiement et **dans la limite des places disponibles**.

NB : Le nombre de places disponibles peut varier en fonction des **règles sanitaires en vigueur** au moment des examens. Nous pouvons être amenés à annuler une session pour ces mêmes raisons.

- Tout dossier incomplet sera refusé.

- Votre dossier, même complet, pourra être refusé si le nombre de places disponibles est atteint.

- Les droits d'inscription ne sont pas remboursables (sauf en cas d'annulation de session).

- Un report de l'inscription sur une session ultérieure est accepté sur présentation d'un justificatif au plus tard 3 semaines avant le début de la session d'examen.

- Tout problème médical nécessitant des aménagements spécifiques doit être signalé au moment de l'inscription et accompagné d'un certificat médical. Aucun aménagement ne sera possible s'il est signalé le jour de l'épreuve.

- La passation des épreuves écrites s'effectue aux dates indiquées sur le calendrier des examens que le candidat s'engage à consulter au moment de son inscription.

La date et l'horaire de l'épreuve orale individuelle sont précisés par **l'envoi d'une convocation par mail**. Si une semaine avant les épreuves le candidat n'a pas reçu sa convocation, il doit contacter le DEFLE à l'université Bordeaux Montaigne à l'adresse suivante : delfdalf@u-bordeaux-montaigne.fr

PASSATION

- Les horaires de passation sont décidés par le centre d'examen DELF DALF de l'université Bordeaux Montaigne et ne peuvent être modifiés.

- Les épreuves débutent aux horaires indiqués sur la convocation. Tout retard entraînera une impossibilité de passer les épreuves. Aucune justification ne sera acceptée et aucun report à une session ultérieure ne sera accordé.

- Le candidat doit se présenter aux épreuves avec sa **convocation, une pièce d'identité** (comportant une photo) **en cours de validité** (carte d'identité, passeport, titre de séjour, attestation de la préfecture) et **un stylo noir**. Les cartes étudiantes ne sont pas acceptées.

- Les téléphones portables et les montres connectées devront être éteints et rangés dans votre sac. (Pensez à vous munir d'une montre (non connectée) pour gérer votre temps lors des épreuves.

- Le candidat s'engage à contrôler l'exactitude des informations le concernant sur les feuilles d'émargement (orthographe du nom et du prénom). Toute demande de modification après l'édition des diplômes sera facturée.

RÉSULTATS

- La date des résultats sera communiquée sur le site internet du DEFLE.

- L'attestation provisoire de réussite ou en cas d'échec, le relevé individuel de résultats vous seront adressés par courrier en recommandé avec accusé de réception

NB : L'attestation de réussite ne sera délivrée qu'en **un seul exemplaire** (Aucun duplicata ne sera délivré).

- Le diplôme sera **disponible 3 mois environ après la fin de la session**. Il vous sera envoyé en recommandé avec accusé de réception.

IMPORTANT :

Si vous souhaitez vous inscrire à un examen d'un niveau que vous avez déjà obtenu, vous devez adresser au préalable une lettre au responsable du centre d'examen dans laquelle vous précisez que vous renoncez de votre plein gré au bénéfice de l'examen déjà obtenu et rendre votre diplôme original.

Attestation de non obtention du diplôme :

Je certifie ne pas avoir déjà obtenu le niveau du diplôme auquel je m'inscris.

Acceptation du règlement :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'inscription et à la passation des diplômes du DELF et du DALF au DEFLE (université Bordeaux Montaigne) et en accepter les termes.

Date :

Signature :